EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20241104-D2024710-DE
Reçu le 06/11/2024

délibération :
D_2024_7_10

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 15

Votants : 18

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 04 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Date de convocation du : 28 Octobre 2024

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Objet : Création d'un poste de Rédacteur à temps complet dans le cadre de la promotion interne

Pouvoirs :
Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal

Secrétaire de Séance : Monsieur Vincent MORA

Madame le Maire indique avoir présenté l'inscription d'un agent sur liste d'aptitude d'accès au Grade de Rédacteur établie au titre de la promotion interne 2024.

Au terme de la procédure prévue par les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, le Président du Centre du Gestion de la Charente arrête la liste d'aptitude sur laquelle figure l'agent proposé par la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
DECIDE de créer le poste de Rédacteur Territorial à temps complet au 1er décembre 2024,
PRECISE que la dépense correspondante est prévue au budget communal,
AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatif à cette création de poste.

L'effectif dans le grade de Rédacteur Territorial :
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 04/11/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 05/11/2024

MAIRIE DE DIRAC
16410